

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2008

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen	2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements complémentaires	11 - 12

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
Association Générale des Étudiants et Étudiantes du Collège du Vieux-Montréal (AGEECVM)

Nous avons procédé à l'examen du bilan de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) au 30 juin 2008 ainsi que des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal
Le 4 décembre 2008

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 3

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations étudiantes - générales	161 542 \$	141 587 \$
Cotisations étudiantes - affectées aux comités	95 868	113 813
Activités - comités	121 292	99 250
Livres usagés	30 233	26 387
Photocopies	6 970	9 369
Divers	1 006	1 865
Café Exode - ventes	<u>625 556</u>	<u>585 016</u>
	<u>1 042 467</u>	<u>977 287</u>
CHARGES		
Activités militantes (annexe A)	25 660	13 017
Administration (annexe B)	117 630	105 412
Vie étudiante (annexe C)	293 578	277 135
Café Exode (annexe D)	<u>628 163</u>	<u>565 442</u>
	<u>1 065 031</u>	<u>961 006</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(22 564) \$</u>	<u>16 281 \$</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 4

	Affectés au fonds des comités	Investis en immobi- lisations corporelles	Non affectés	2008 Total	2007 Total
SOLDE AU DÉBUT	35 163 \$	3 356 \$	4 885 \$	43 404 \$	27 123 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(10 858)	(1 742)	(9 964)	(22 564)	16 281
Investissement en immobilisations corporelles	-	<u>4 515</u>	<u>(4 515)</u>	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>24 305 \$</u>	<u>6 129 \$</u>	<u>(9 594) \$</u>	<u>20 840 \$</u>	<u>43 404 \$</u>

Fonds des comités

Le fonds des comités représente des ressources qui en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinées à assurer de constituer un fonds pour les comités.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 5

	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(22 564) \$	16 281 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 742</u>	<u>839</u>
	(20 822)	17 120
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>11 881</u>	<u>3 701</u>
	<u>(8 941)</u>	<u>20 821</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(4 515)</u>	<u>(4 195)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 456)	16 626
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>108 887</u>	<u>92 261</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>95 431 \$</u>	<u>108 887 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)

BILAN


30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 6

	2008	2007
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	95 431 \$	108 887 \$
Stocks	5 010	6 239
Sommes à recevoir	389	2 767
Frais payés d'avance	<u>5 844</u>	<u>13 849</u>
	106 674	131 742
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>6 129</u>	<u>3 356</u>
	<u>112 803 \$</u>	<u>135 098 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes-fournisseurs et frais courus	12 799 \$	12 154 \$
Cotisations perçues d'avance	<u>79 164</u>	<u>79 540</u>
	<u>91 963</u>	<u>91 694</u>
ACTIFS NETS		
Affectés au fonds des comités	24 305	35 163
Investis en immobilisations corporelles	6 129	3 356
Non affectés	<u>(9 594)</u>	<u>4 885</u>
	<u>20 840</u>	<u>43 404</u>
	<u>112 803 \$</u>	<u>135 098 \$</u>

Pour le conseil d'administration

 _____, administrateur

 _____, administrateur

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'Association est exemptée des impôts sur les bénéfices. Son objectif est de promouvoir, organiser, superviser et administrer la défense des droits et intérêts des étudiants et étudiantes du Collège du Vieux-Montréal. De plus, l'Association opère un café étudiant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er juillet 2007, l'Association applique les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant le chapitre 3031, Stocks. L'application des nouvelles normes n'a aucune incidence sur les chiffres de l'exercice en cours ou sur les chiffres comparatifs.

Le 1er juillet 2007, l'Association a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, l'organisme a classé son encaisse, ses sommes à recevoir et ses comptes-fournisseurs et frais courus comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur les chiffres au début de l'exercice 2008.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des charges comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits du café étudiant, des activités-comités ainsi que les produits reliés aux livres usagés et photocopies sont constatés au moment de la vente aux étudiants.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds en caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de la dernière facture) et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 9

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, sommes à recevoir, comptes-fournisseurs et frais courus :

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions sont évalués à leur juste valeur et toute variation est enregistrée à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

La valeur comptable de chaque élément de cette catégorie est comparable à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

4. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Association appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. Ces nouvelles normes comptables exigeront que l'Association donne des informations supplémentaires sur ses actifs nets. L'adoption de ces nouvelles normes comptables ne devrait avoir aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de l'Association puisqu'ils portent principalement sur les informations à fournir.

Au cours de l'exercice débutant le 1er juillet 2009, l'Association appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de L'ICCA. L'incidence de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers n'a pas été évaluée.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	<u>8 710 \$</u>	<u>2 581 \$</u>	<u>6 129 \$</u>	<u>3 356 \$</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 10

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Les locaux qu'occupent présentement l'organisme et le Café Exode sont offerts gratuitement par le Collège du Vieux-Montréal. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur du loyer, celui-ci n'a pas été constaté dans les états financiers.

7. CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les frais de location d'équipement à payer de l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation totalisent 55 667 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	17 842 \$
2010	17 043 \$
2011	13 316 \$
2012	6 557 \$
2013	909 \$

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 11

	2008	2007
ANNEXE A		
ACTIVITÉS MILITANTES		
Information	1 867 \$	1 575 \$
Mobilisation	16 662	6 088
Honoraires professionnels - avocats	2 718	2 395
Représentation	<u>4 413</u>	<u>2 959</u>
	<u>25 660 \$</u>	<u>13 017 \$</u>

ANNEXE B

ADMINISTRATION

Assurances	11 821 \$	11 043 \$
Contractuels	4 510	4 238
Divers	5 119	1 331
Fournitures de bureau	11 124	14 592
Frais bancaires	3 000	3 067
Frais de photocopies	18 359	16 180
Honoraires professionnels - comptables	4 550	2 430
Salaires et charges sociales - permanence	54 500	49 166
Support informatique	2 791	1 810
Télécommunications	<u>1 856</u>	<u>1 555</u>
	<u>117 630 \$</u>	<u>105 412 \$</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2008

(non vérifié)

Page 12

	2008	2007
ANNEXE C		
VIE ÉTUDIANTE		
Agenda	18 103 \$	16 297 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	903	-
Comités de concentration	133 078	120 160
Comités thématiques	94 499	86 351
Commandites - SAECVM	9 700	9 700
Fournitures	469	2 008
Livres usagés	29 864	28 414
Organisation socioculturelle	1 714	6 085
Subventions	<u>5 248</u>	<u>8 120</u>
	<u>293 578 \$</u>	<u>277 135 \$</u>

ANNEXE D

CAFÉ EXODE

Amortissement des immobilisations corporelles	839 \$	839 \$
Achats et frais d'exploitation	525 161	465 988
Salaires et charges sociales	<u>102 163</u>	<u>98 615</u>
	<u>628 163 \$</u>	<u>565 442 \$</u>

Le 16 juin 2008

Madame Mathilde Lefort
~~Monsieur Tomoël Fortier-Guymard~~

Association Générale des Étudiants et Étudiantes du
Collège du Vieux-Montréal (AGEECVM)
255, Ontario Est, local A-385
Montréal (Québec)
H2X 1X6

Monsieur,

La présente lettre a pour objet de définir les conditions de notre mission d'examen des états financiers de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) pour l'exercice se terminant le 30 juin 2008.

Objectif, étendue et limites

La présente mission d'examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, ne permettra pas de fournir l'assurance que nous relèverons en partie ou en totalité les éléments significatifs qui pourraient être mis en lumière par une vérification. Ainsi, nous ne procéderons pas, lors de notre examen, à une étude et à une évaluation du contrôle interne; nous n'effectuerons pas non plus, comme nous le ferions lors d'une vérification, de contrôles portant sur les comptes et les renseignements fournis par votre organisme, pour recueillir des éléments probants au moyen des procédés habituels d'inspection, d'observation, de confirmation et autres. En conséquence, notre examen ne visera pas, et n'aboutira pas, à l'expression d'une opinion de vérificateurs, et ne satisfera à aucune obligation légale ou autre en matière de vérification. De plus, chaque page des états financiers portera bien en évidence la mention « non vérifié ».

Cette mission ne vise pas à prévenir ou à détecter les erreurs ainsi que les fraudes et autres irrégularités. La prévention et la détection des fraudes et des erreurs ainsi que le contrôle qui s'y rapporte demeurent de la seule responsabilité de la direction.

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, nous préciserons qu'au cours de notre examen nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

...2

Nos responsabilités

Nous exécuterons la mission d'examen des états financiers de l'organisme consistant essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions, conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada.

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. En conséquence, à l'exception des renseignements qui sont ou entrent dans le domaine public, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de l'organisme sans son consentement préalable, à moins d'y être tenus par la loi ou par le code de déontologie.

Nous indiquerons par écrit au conseil d'administration les liens que notre cabinet a avec l'organisme (y compris les entités apparentées), et qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'influer sur notre indépendance. De plus, nous confirmerons notre indépendance par rapport à l'organisme.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Les états financiers que nous examinerons et le rapport que nous délivrerons seront destinés uniquement à l'usage de l'organisme et des personnes que nous aurons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne ferons aucune déclaration de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers et nous déclinons toute responsabilité envers les tiers qui pourraient les utiliser.

Responsabilités de la direction

Les responsabilités de la direction portent sur les points suivants :

États financiers

- a) La préparation des états financiers de l'organisme selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, et la fidélité de l'image donnée par ces états financiers;
- b) Lorsque des traitements différentiels ont été appliqués pour présenter les états financiers, la reconnaissance de ce qui suit :
 - i) l'organisme répond aux critères d'application des traitements différentiels,
 - ii) la direction a fourni des informations appropriées aux propriétaires au sujet des traitements différentiels,
 - iii) la direction a obtenu le consentement écrit et unanime des propriétaires relativement à l'application de chaque traitement différentiel auquel elle a eu recours,
 - iv) ce consentement n'a pas été retiré;

Exhaustivité de l'information

- a) Nous fournir et rendre disponibles les documents d'information financière complets et les données connexes, ainsi que tous les procès-verbaux des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration et des comités relevant de celui-ci;
- b) Nous informer de sa connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires, dont les obligations d'information financière;
- c) Nous informer de sa connaissance d'actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux et de tous les faits liés à de tels actes;
- d) Nous fournir l'information concernant tous les apparentés et toutes les opérations entre apparentés;

Fraudes et erreurs

- a) La conception et la mise en place du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs;

Constatation, évaluation et informations à fournir

- a) Nous fournir son appréciation du caractère raisonnable des hypothèses significatives sous-tendant les évaluations et informations en juste valeur contenues dans les états financiers;
- b) Nous communiquer ses plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs ou des passifs;
- c) Nous fournir des informations sur les évaluations et informations concernant les opérations entre apparentés;
- d) Nous fournir une appréciation de tous les cas d'incertitude de mesure connus de la direction qui doivent être communiqués conformément au chapitre 1508 du Manuel de l'ICCA - Comptabilité « Incertitude relative à la mesure »;
- e) Nous fournir des informations concernant les réclamations en cours et réclamations éventuelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques de l'organisme;
- f) Nous fournir des informations relatives aux autres passifs et aux gains et pertes éventuels, y compris ceux qui sont associés aux garanties, écrites ou verbales, susceptibles d'engager la responsabilité de l'organisme;
- g) Nous fournir des informations indiquant si l'organisme possède des titres de propriété valables sur les actifs, s'il existe des privilèges ou des charges grevant les actifs, ou si des actifs sont donnés en garantie;
- h) Nous fournir des informations relatives au respect des clauses des engagements contractuels pouvant avoir une incidence sur les états financiers;
- i) Nous fournir des informations concernant les événements postérieurs;
- j) Nous fournir des déclarations sur des éléments particuliers nous ayant été communiqués au cours de la mission; et

Confirmation écrite des déclarations significatives

- a) Nous fournir une confirmation écrite des déclarations significatives qui nous seront fournies au cours de la mission sur les points :
- i) directement liés à des éléments qui, seuls ou en combinaison avec d'autres, sont importants par rapport aux états financiers,
 - ii) non directement liés à des éléments qui sont importants par rapport aux états financiers, mais qui, seuls ou en combinaison avec d'autres, sont significatifs par rapport à la mission,
 - iii) pertinents par rapport aux jugements ou aux estimations de la direction qui, seuls ou en combinaison avec d'autres, sont importants par rapport aux états financiers.

Nous demandons que notre nom ne soit pas mentionné sans notre consentement et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration soient publiées avec cette déclaration, sauf autorisation contraire de notre part.

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera posté sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

La direction est responsable de la reproduction exacte des états financiers et du rapport de mission d'examen, et des autres informations contenues dans le rapport annuel ou autre document public (sur support électronique ou sur papier). Cette responsabilité porte également sur l'intégration par renvoi des états financiers complets ou condensés que nous avons examinés.

Nous ne sommes pas tenus de lire les informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

Assistance demandée

Nous demanderons que, dans la mesure du possible, votre personnel :

- a) Prépare différents tableaux et analyses avant la date à laquelle il est prévu que notre mission commencera le 27 novembre 2008;
- b) Mette différentes factures et d'autres documents à la disposition de notre personnel.

Cette assistance facilitera notre travail et permettra de réduire au minimum les frais qui vous seront facturés. Tout défaut de votre part de produire rapidement ces feuilles ou documents de travail pourrait nuire à la prestation de nos services, et nous obliger à interrompre nos services ou à nous retirer de la mission.

Dossiers de travail

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre mission appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Autres services

En plus de vous fournir les services d'examen mentionnés ci-dessus, dans la mesure où les règles ou le code de déontologie le permettent, nous préparerons vos déclarations de revenus fédérale et provinciale et d'autres rapports spéciaux au besoin. La direction nous fournira les renseignements nécessaires pour remplir les déclarations et les rapports et les déposera en temps opportun auprès des autorités compétentes.

Autres conditions de la mission

Il convient de noter que le travail d'examen que nous effectuerons à l'égard de la TPS/TVQ et d'autres impôts indirects se limitera au travail permettant de nous assurer que les états financiers sont plausibles. Par conséquent, il se peut que le processus d'examen ne permette pas de détecter les situations (à moins que les montants en cause soient importants) où vous percevez incorrectement la TPS/TVQ ou demandez incorrectement des crédits de taxe sur intrants. Comme vous le savez, à défaut de comptabiliser adéquatement la TPS/TVQ, votre organisme ou vous-même pourriez devoir payer un impôt, des intérêts ou des pénalités. Ces situations peuvent aussi se présenter dans le cas des droits de douane et des taxes d'accise.

Utilisation des renseignements

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements personnels dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

- a) Que la direction a obtenu tous les consentements requis relativement à la collecte, à l'utilisation par nous des renseignements personnels et ce, conformément à la loi applicable en matière de protection des renseignements personnels;
- b) Que nous détiendrons tous les renseignements personnels conformément à la politique de confidentialité de notre cabinet.

Inspection des dossiers

Conformément aux règlements de la profession et à la politique du cabinet, nos dossiers relatifs aux clients peuvent être examinés périodiquement par des inspecteurs de la profession, par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et par d'autres contrôleurs de la qualité des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les examinateurs des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

Lois applicables

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

Résolution de conflits

Vous acceptez :

- a) Qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de l'exécution ou de la mise en œuvre de cette mission fera l'objet d'un processus de médiation;
- b) De participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit par écrit une demande de médiation.

Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec par une organisation chargée de la médiation, nommée par les deux parties, conformément à ses règles de médiation, et toute médiation consécutive sera menée dans cette province, conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Honoraires

Nos honoraires seront calculés en fonction du temps nécessité pour rendre le service, selon nos taux horaires en vigueur, plus les déboursés encourus et la TPS et la TVQ applicables. Nos honoraires seront payables sur présentation de la facture et tout compte en souffrance portera un taux d'intérêt de 1,5 % par mois (18 % l'an).

Les conditions précitées relativement à la mission qui nous est confiée seront en vigueur d'année en année jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou annulées par écrit.


Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de cette lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les conditions ci-dessus vous conviennent, veuillez nous signifier votre accord en nous renvoyant le double de cette lettre dûment signé à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisme, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

MAZARS JDL, SENCRL

MAZARS JDL, SENCRL

Lu et approuvé



~~Ismaël Fortier Guymard~~

Mathilde Lefarneau

19 janvier 2009
(date)

Montréal, le 4 décembre 2008

Mazars, SENCRL, comptables agréés
1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1900
Montréal (Québec)
H2Z 1S8

Mesdames,
Messieurs,

La présente lettre vous est adressée relativement à votre examen des états financiers annuels de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) au 30 juin 2008 et pour l'exercice terminé à cette date. Nous reconnaissons que vous avez effectué cet examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Nous reconnaissons également que nous sommes responsables de la fidélité de l'image donnée par les états financiers annuels selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que de la conception et de la mise en place du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs.

Nous comprenons que vos procédés d'examen ont consisté essentiellement en des prises de renseignements, procédés analytiques et discussions et qu'ils n'ont pas été conçus dans le but de détecter les fraudes, manquements, erreurs et autres irrégularités, s'il en est, et qu'il ne faut pas nécessairement s'attendre à ce qu'ils permettent de les révéler.

Certaines déclarations contenues dans la présente sont limitées aux éléments considérés comme importants. Un élément est important, quelle qu'en soit la valeur monétaire, s'il est vraisemblable que son omission ou son inexactitude dans les états financiers annuels aurait comme conséquence d'influencer la décision d'une personne raisonnable s'appuyant sur les états financiers annuels.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, en date du 4 décembre 2008, l'exactitude des déclarations suivantes qui vous ont été communiquées au cours de votre mission d'examen.

États financiers

Les états financiers dont il est fait mention ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Généralités

Nous avons répondu exhaustivement à toutes les demandes de renseignements qui nous ont été faites et nous avons mis à votre disposition tous les documents d'information financière et les données connexes, ainsi que tous les procès-verbaux, s'il y a lieu, des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration et des comités relevant de celui-ci.

Toutes les opérations importantes ont été enregistrées adéquatement dans les comptes sous-jacents aux états financiers.

Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :

- les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées;
- les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
- les opérations que vous avez classées;
- les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés.

Nous n'avons pas connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences des autorités de réglementation ou gouvernementales, dont les obligations d'information financière.

Nous n'avons connaissance d'aucune dérogation, avérée ou possible, aux lois ou règlements, dont il faudrait envisager de présenter les incidences dans les états financiers ou qui justifierait la comptabilisation d'une perte éventuelle.

Nous n'avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers.

Les informations suivantes, le cas échéant, ont été comptabilisées ou mentionnées adéquatement dans les états financiers :

- les apports reçus sous forme d'immobilisations;
- les apports reçus sous forme de fournitures et de services dont les justes valeurs ont pu faire l'objet d'estimations raisonnables;
- tous les autres apports reçus au cours de la période;
- les promesses d'apports dont la valeur de réalisation a pu faire l'objet d'une estimation raisonnable et dont la réception finale est raisonnablement assurée;
- la nature et le montant de toutes les affectations qui grèvent les fonds.

Des titres de propriété satisfaisants sont détenus pour tous les éléments d'actif, lesquels sont libres de tout lien ou privilège et les éléments de passif, de quelque nature qu'ils soient, sont tous divulgués.

Aucune opération n'a été effectuée avec des personnes physiques ou morales apparentées.

La poursuite des activités ne dépend pas d'un volume important d'affaires traité avec une autre partie.

Toutes les opérations non monétaires vous ont été révélées et ont été évaluées et communiquées adéquatement.

Créances

Tous les débiteurs sont décrits correctement dans les comptes et représentent des créances valides auprès des personnes morales ou physiques indiquées.

Aucune provision pour créances douteuses n'a été jugée nécessaire à l'égard de toute créance, de quelque nature qu'elle soit.

Stocks

Les stocks sont adéquatement évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et les méthodes de détermination du coût sont correctement décrites.

Les quantités en stock ont été établies par un personnel compétent sous la surveillance de la direction et déterminées par décompte physique, pesée ou mesure.

Immobilisations corporelles

Toutes les acquisitions d'immobilisations corporelles vous ont été divulguées et aucune n'a été échangée, aliénée ou mise hors service.

Des taux appropriés ont été utilisés pour l'amortissement de ces immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile.

Actifs incorporels amortissables

Aucun actif incorporel amortissable n'a été acquis au cours de la période couverte par votre mission.

Dépréciation d'actifs à long terme

Aucun événement ni changement de circonstances indiquant que les valeurs comptables des actifs à long terme destinés à être détenus et utilisés, y compris les actifs incorporels amortissables, ne seraient pas recouvrables, n'a eu lieu.

Actifs incorporels non amortissables

Aucun actif incorporel non amortissable n'a été acquis au cours de la période couverte par votre mission.

Procès-verbaux

Nous vous confirmons que les procès-verbaux seront signés dans les plus brefs délais.

Engagements contractuels

Nous vous avons communiqué et nous avons respecté toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers.

Réclamations en cours et éventuelles

À la date du bilan, il n'existait aucune réclamation en cours et réclamation éventuelle importante.

Éventualités

À la date du bilan, il n'existait aucune éventualité importante.

Événements postérieurs à la date du bilan

Pendant la période comprise entre la date du bilan et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers. Il ne s'est en outre produit aucun événement postérieur à la date des états financiers donnés à des fins de comparaison qui justifie un ajustement de ces états financiers et des notes complémentaires.

Instruments financiers

Nous sommes d'avis que les hypothèses significatives utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers établie et présentée dans les états financiers sont raisonnables et justifiées dans les circonstances.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



~~Ismaël Fortier-Casymard, responsable socio-culturel~~



Antoine Provost, responsable mobilisation

Mathilde Létourneau

Responsable à
l'information